La CEDH condamne l'Italie à payer 10 000 euros à des migrants de Lampédusa expulsés vers la Tunisie

01/09/2015 à 11h02

La Cour européenne des droits de l'Homme a condamné aujourd'hui l'Italie pour les conditions dans lesquelles des migrants tunisiens avaient été placés en rétention sur l'île de Lampedusa avant d'être refoulés collectivement vers la Tunisie en 2011. La Cour a notamment jugé que ces conditions avaient «porté atteinte à leur dignité», et a critiqué la légalité de leur détention, puis de leur expulsion.



Voici l'arrêt complet :